

■ Déclaration de l'adhérent(e) / Informations

« Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Notice comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que, contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent(e) au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années ».

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par SURAVENIR. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un

Fait à : _____, le _____

SURAVENIR
Siège social : 232 rue Général Paulet -
BP 103 - 29 802 BREST CEDEX 9 -
Société anonyme à directoire et conseil
de surveillance au capital entièrement libéré de
470 000 000 €. Société mixte régie par le code
des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest.
Suravenir est une société soumise au contrôle
de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
(4, place de Budapest - CS 92459 -
75436 Paris cedex 9).

Signature de l'adhérent(e) précédée
de la mention « Lu et approuvé »

Adhésion présentée par :

Assurancevie.com, la marque dédiée à la distribution de
produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de
courtage en assurance de personnes. Société par Actions
Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est
situé 13, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro:
478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des
Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le
n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF)
n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.
L'immatriculation sur le registre précité peut être vérifiée
sur le site internet de l'ORIAS : www.orias.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

Code postal Ville

Pays

Coordonnées du compte* : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____ **le* :** ____/____/____
Lieu Date

Signature(s)* :
Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.
(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.